



Kommission „Poststellen“
Commission „Offices de poste“
Commissione „Uffici postali“

Destinataires selon liste

Recommandation de la Commission „Offices de poste“: Office de poste Bâle 24 Bruderholz

En tant qu'autorité communale concernée, le Conseil d'Etat du canton de Bâle-Ville a transmis pour examen à la Commission „Offices de poste“ la décision de la Poste concernant l'office de poste susmentionné. Dans sa requête, il critique notamment le fait qu'une concrétisation de cette décision ne permettrait plus de garantir dans le quartier de Bruderholz le service postal universel conformément aux dispositions de l'ordonnance sur la poste.

La Commission a examiné le dossier lors de sa séance du 6 juillet 2004.

La Commission constate que

- dans le présent cas, il s'agit d'une fermeture ou d'un transfert d'un office de poste existant au sens de l'art. 7 de l'ordonnance sur la poste (OPO);
- la commune où est situé l'office de poste est clairement une commune concernée au sens de l'art. 7 OPO;
- les autorités concernées ont présenté leur requête dans les délais impartis et sous la forme requise.

Dès lors, les conditions prévalant pour faire appel à la Commission sont remplies.

La Commission a notamment vérifié que :

- avant de décider la fermeture ou le transfert de l'office de poste, la Poste a consulté les autorités des communes concernées et qu'elle a tenté de parvenir à un accord avec elles;
- la Poste a, en l'espèce, tenu suffisamment compte des critères de l'art. 6 OPO concernant les spécificités régionales;
- au moins un office de poste continue de proposer l'offre du service universel dans la région de planification concernée;
- les prestations du service universel restent disponibles pour tous les groupes de la population à une distance raisonnable.

La Commission parvient aux conclusions suivantes:

Un comité composé d'un représentant des autorités de la ville, de quatre délégués des associations de quartier et de deux représentants des milieux économiques a été chargé de suivre le projet de la Poste visant à adapter le réseau des offices de poste dans le secteur de Bâle Sud. Quatre variantes ont été élaborées et examinées. Par la suite, la Poste a renoncé à la fermeture envisagée de l'office de Bruderholz. Elle a en revanche promis d'installer une agence (dépôt postal excluant les opérations de paiement sous la direction d'un partenaire externe). De cette manière, les prestations de la Poste dans la zone desservie jusqu'à présent par l'office de poste Bruderholz seront réduites dans une mesure acceptable. La Poste a par ailleurs accepté de conserver dans le quartier le Postomat ainsi que 16 boîtes aux lettres et d'ouvrir un plus grand nombre de guichets aux offices de poste Basel 18 Gundeldingen et Basel 2 Postzentrum afin de répondre aux besoins des anciens clients de l'office de poste supprimé.

Aux yeux de la Commission, la solution retenue par la Poste satisfait aux critères de l'art. 6 OPO. En outre, elle tient largement compte des spécificités régionales. Dans la région de planification concernée, il existe encore plusieurs offices de poste proposant les prestations du service universel, voire l'ensemble des prestations postales.

Les offices de poste les plus proches proposant les prestations du service universel sont desservis par plusieurs lignes des transports publics en 9 minutes. Pendant la journée, les trams et les bus circulent à des intervalles inférieurs à 10 minutes. De plus, offices de poste et transports publics sont accessibles en fauteuil roulant. Dès lors, l'accessibilité aux prestations du service universel est garantie pour tous les groupes de la population à une distance raisonnable.

Recommandation:

La décision de la Poste est conforme aux dispositions légales et continue de garantir un service postal universel de qualité dans la région concernée. La Commission „Offices de poste“ la juge donc adéquate. La Commission ne donnera toutefois son approbation effective qu'à la condition que la Poste concrétise rapidement sa promesse de créer une agence aussi bien située que l'office actuel et proposant des heures d'ouverture mieux adaptées.

3003 Berne, le 29 juillet 2004

Commission „Offices de poste“

Le président

sig. Th. Wallner

Thomas Wallner

Va à:

- Département de l'économie et des affaires sociales du canton de Bâle-Ville, à l'attention de M. Ralph Lewin, Conseiller d'Etat, Marktplatz 9, CH-4001 Bâle

- La Poste suisse, Viktoriastrasse 21, case postale, CH-3030 Berne
 - M. R. Muellhaupt, secrétaire général
 - MM. J.-P. Savary et M. Mettler, Réseau postal et vente